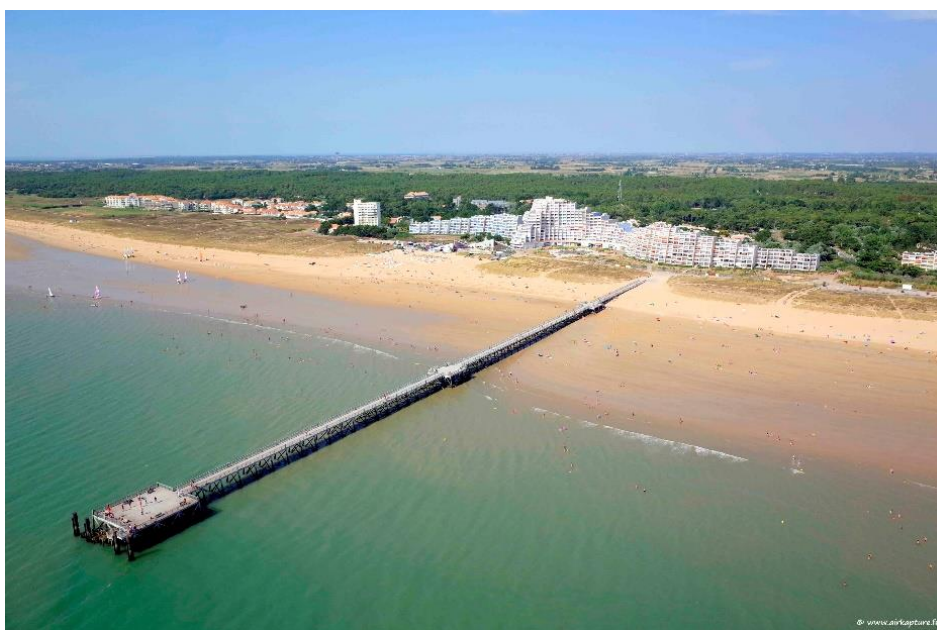


# **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés Océan Marais de Monts 2024-2029**



## **Partie 4 Fiches actions**



# Glossaire

**CCOMDM** : Communauté de Communes Océan Marais de Monts

**PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**CCES** : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**PNPD** : Plan national de prévention des déchets

**PRPGD** : Programme régional de prévention des déchets

**LTECV** : Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

**AGEC** : Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

**EGALIM** : Etats généraux de l'alimentation

**ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ou Agence de la transition écologique

**PAP** : Porte à porte

**PAV** : Point d'apport volontaire

**OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles

**CS** : Collecte Sélective

**OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés

**DAE** : Déchets des Activités Economiques

**DDS** : Déchets diffus spécifiques

**DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

**DEA** : Déchets d'Eléments d'Ameublement

**DV** : Déchets verts

**TV** : Tout-venant (déchets non valorisables de déchèterie)

**TLC** : Textiles Linges et Chaussures

**REP** : Responsabilité Elargie du Producteur

**ESS** : Économie Sociale et Solidaire

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non dangereux

**TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Chaque action est détaillée dans une fiche action, afin d'effectuer un suivi de l'état d'avancement et des résultats obtenus.

## AXE 1 : GARANTIR L'ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES EN MATIERE DE TRI ET DE PREVENTION DES DECHETS

<b>Action n°1</b>	<b>Sensibiliser les acteurs des collectivités au tri et à la prévention des déchets.</b>					
Gisement impacté	Emballages + OMR + biodéchets					
Publics cibles	Les agents et élus communautaires et communaux					
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets					
<b>Objectifs recherchés par l'action</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et/ou former et sensibiliser les élu(e)s et les agents communautaires et communaux sur le tri et la prévention des déchets afin que chacun puisse être un « ambassadeur de prévention ».</li> <li>• Sensibiliser et responsabiliser les agents et les élu(e)s.</li> </ul>						
<b>Contexte et enjeux</b>						
<p><b>Contexte :</b>  TRIVALIS propose à l'ensemble des collectivités adhérentes des visites du centre de tri de Vendée Tri, du site de Traitement Mécano Biologique et du site d'enfouissement à destination des élu(e)s et des agents communautaires et communaux tous les ans.  En 2022 : il y a eu 2 visites avec 12 agents et 17 élus  En 2023 : il y a eu 1 visite avec 2 agents et 2 élus</p> <p><b>Enjeux :</b>  • Répondre aux obligations réglementaires : L'exemplarité des administrations publiques en matière de réduction des déchets est une priorité au niveau du plan national de prévention des déchets et de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).  <u>Loi 2020-105 AGEC</u> (Art. 124) (Art. 2123-12 du Code général des Collectivités territoriales) : Les élus qui reçoivent délégation en matière de prévention et de gestion des déchets ou d'économie circulaire sont encouragés à suivre une formation en la matière.</p>						
Partenaires associés	- TRIVALIS					
<b>Sous-actions /étapes clés</b>						
1.1.1	L'animateur de prévention des déchets présente le PLPDMA, après son adoption, aux services de la Communauté de Communes lors de réunions de pôle et aux nouveaux agents lors du process d'accueil.					
1.1.2	Avec TRIVALIS, organiser des visites du centre de tri des emballages Vendée Tri ou du Traitement Mécano Biologique (TMB) et de l'installation de stockage des déchets de Trivalandes pour les agents et les élu(e)s.					
1.1.3	Par l'intermédiaire de TRIVALIS, proposer aux agents des déchèteries des formations par filières pour optimiser la valorisation des déchets et diminuer les tonnages de déchets ultimes.					
Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	X	X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'agents et élus informés et formés à la prévention.</li> <li>- Nombre de visites de Vendée Tri + TMB et de participants sensibilisés.</li> <li>- Nombre de participants aux journées de formation pour les agents de déchèterie.</li> </ul>					
Objectifs chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 présentation du PLPDMA par pôle.</li> <li>- 3 à 4 réunions de process d'accueil/an en fonction des recrutements.</li> <li>- 1 à 2 visites des sites de TRIVALIS/an.</li> <li>- Entre 10 et 20 agents et élus par visites de sites TRIVALIS.</li> </ul>					



Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre de bacs pour la collecte des déchets en fonction des flux (OMR, emballages).</li> <li>- Nombre de composteurs mis en place sur les sites communautaires.</li> <li>- Nombre de sèche-mains mis en place.</li> <li>- Evolution de la production des déchets en fonction de la typologie (caractérisations OMR et emballages).</li> <li>- Evolution de la consommation de produits ménagers (essuie mains, produits de nettoyage).</li> <li>- Nombre d'ateliers sur des alternatives zéro déchet et de formations au tri des déchets.</li> <li>- Nombre de participants à des ateliers sur des alternatives zéro déchet et sur la formation au tri des déchets.</li> </ul>
Objectifs chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 à 2 ateliers sur des alternatives zéro déchet /an.</li> <li>- 3 à 4 formations sur le tri des déchets /an lors du process d'accueil.</li> <li>- Entre 10 et 15 agents formés par ateliers et lors des formations au tri.</li> </ul>

## AXE 1 : GARANTIR L'ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES EN MATIERE DE TRI ET DE PREVENTION DES DECHETS

<b>Action n°3</b>	<b>Renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique.</b>					
Gisement impacté	Le papier					
Publics cibles	Tous les services OMDM + service Finances et Achats					
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets					
<b>Objectifs recherchés par l'action</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les impressions de papier bureautique.</li> <li>• Réduire les impressions couleurs.</li> <li>• Réduire les coûts de consommables.</li> <li>• Répondre aux obligations réglementaires en matière d'éco exemplarité dans le domaine de la réduction de la consommation de produits bureautiques (papier, cartouches d'encre, de toner...)</li> </ul>						
<b>Contexte et enjeux</b>						
<p><b>Contexte :</b>            En 2021, les services de la Communauté de Communes ont effectué un nombre d'impressions noir et blanc de 64% et 36% en impressions couleur avec 40.6% des cas en impressions recto verso et 59.4% en recto seulement sur 17 copieurs.            Des données qui évoluent en 2022 avec plus d'impressions couleurs et plus d'impressions recto.</p> <p>On recense une production de 347 ramettes de papier en 2021 et 520 ramettes en 2022.            Cette augmentation de la consommation de papiers s'explique par l'augmentation des copieurs dans les services (passage de 12 copieurs en 2020 à 18 copieurs en 2022), et l'augmentation des effectifs des agents en lien avec l'évolution des compétences de la collectivité (passage de 95 à 108 agents entre 2021 et 2022).            Baisse de cette consommation de papiers à 205 ramettes en 2023.</p> <p><b>Enjeux :</b>            À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, 40 % au moins des produits papetiers, articles de papeterie à base de fibres et imprimés acquis par les collectivités territoriales doivent être fabriqués à partir de papier recyclé.</p> <p>Le <u>décret 2021-254 du 9 mars 2021</u> (Art. 58 de la loi AGECE) fixe la part minimum du montant total HT des dépenses consacrées annuellement (année civile) à l'achat de produits ou catégories de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les papiers d'impression : 40 %</li> <li>• Pour les cartouches de toner ou d'encre : 20 % issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées</li> </ul>						
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les agents communautaires</li> <li>- Le service Finances et achats</li> <li>- Le service informatique et numérique</li> <li>- Les accueils</li> <li>- Les fournisseurs de consommables d'impression</li> </ul>					
<b>Sous-actions /étapes clés</b>						
1.3.1	• Voir les taux d'achats de consommables d'impressions recyclés ou réemployés et étudier les améliorations possibles.					
1.3.2	• Sensibiliser les agents à la réduction de consommation de papiers.					
1.3.3	• Poursuivre la dématérialisation dans les services.					
Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	X	X				

Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evolution du nombre d'impressions noir/blanc et couleur sur l'ensemble des copieurs</li><li>- Evolution de la consommation annuelle de papier, d'encre et de toner d'impression</li><li>- Evolution de la part des impressions couleurs par rapport au nombre total annuel d'impressions</li></ul>
Objectifs chiffrés	Atteinte des objectifs réglementaires

# AXE 1 : GARANTIR L'ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES EN MATIERE DE TRI ET DE PREVENTION DES DECHETS

<b>Action n°4</b>	<b>Renforcer la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics.</b>					
Gisement impacté	DMA					
Publics cibles	Tous les services OMDM + services Finances et Achats					
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets					
<b>Objectifs recherchés par l'action</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la production de déchets grâce à une politique de commande publique durable.</li> <li>• Réduire les coûts d'achat de matériel en allongeant leur durée de vie et en favorisant l'économie de la fonctionnalité.</li> <li>• Réduire les coûts de traitement des déchets générés par les services en favorisant leur gestion de proximité ou bien leur réemploi.</li> </ul>						
<b>Contexte et enjeux</b>						
<p><b>Contexte :</b>            La Communauté de Communes a fait le choix de mettre en place des imprimantes mutualisées sur les différents sites avec un arrêt des imprimantes individuelles depuis 2020.            Achat de 3 copieurs d'occasion en 2022 et achat d'ordinateurs d'occasions reconditionnés.            Réparation des smartphones auprès d'entreprises de réparation.            Inventaire de matériels fait par le service d'entretiens des locaux en vue de leur revente en occasion, de leur réemploi en réutilisation en interne ou en don.</p> <p><b>Enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre les collectivités éco-exemplaires dans leur politique d'achats publics.</li> <li>• Répondre aux obligations réglementaires :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Loi 2020-105 AGECE Art. 55</u> : À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les collectivités territoriales, lors de leurs achats publics et dès que cela est possible, doivent réduire la consommation de plastiques à usage unique, la production de déchets et privilégier les biens issus du réemploi ou qui intègrent des matières recyclées en prévoyant des clauses et des critères utiles dans les cahiers des charges.</li> <li>- <u>Loi pour la réduction de l'empreinte environnementale du numérique du 15 novembre 2021-Article 16</u>, a acté la mise en place de l'obligation pour les collectivités locales d'orienter le matériel informatique dont elles se séparent vers la filière du réemploi. Les collectivités locales devront destiner 25% de leur matériel informatique réformé au réemploi, puis 35% en 2024 et 50% en 2025.</li> </ul> </li> </ul>						
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différents services communautaires</li> <li>- Le service Finances et achats</li> <li>- Le service informatique et numérique</li> <li>- Les services techniques</li> <li>- Les établissements spécialisés dans le réemploi, la réutilisation ou le recyclage</li> </ul>					
<b>Sous-actions /étapes clés</b>						
1.4.1	• Voir le taux d'achat de biens acquis issus du réemploi, de la réutilisation, ou qui intègrent des matières recyclées et étudier les possibilités d'évolution.					
1.4.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser l'inventaire du matériel non utilisé pour le réemployer en interne.</li> <li>• Proposer le matériel non utilisé auprès d'une plateforme de vente aux enchères ou auprès de structures de réemploi pour allonger la durée de vie.</li> </ul>					
Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	X	X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de commandes publiques responsables passées</li> <li>- Nombre de reventes ou dons de matériel à des entreprises ou associations de réemploi.</li> <li>- Nombre de réemploi de matériel en interne.</li> </ul>					
Objectifs chiffrés	Atteinte des objectifs réglementaires.					

## AXE 1 : GARANTIR L'ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES EN MATIERE DE TRI ET DE PREVENTION DES DECHETS

<b>Action n°5</b>	<b>Encourager et accompagner l'engagement des communes dans la prévention des déchets</b>					
Gisement impacté	Tous les déchets des services des communes					
Publics cibles	Les agents des services communaux Les élu(e)s communaux					
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets					
<b>Objectifs recherchés par l'action</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner et encourager les communes dans une démarche de prévention des déchets en s'appuyant sur les actions menées auprès des services communautaires.</li> <li>• Avoir un référent (élu(e) et technicien) par commune sur la réduction des déchets.</li> <li>• Informer et/ou former les agents et les élus communaux sur le tri et la prévention des déchets.</li> <li>• Mettre en valeur l'engagement déjà existant des collectivités dans la prévention des déchets et étendre ces pratiques.</li> </ul>						
<b>Contexte et enjeux</b>						
<p><b>Contexte :</b> Les communes mettent en œuvre un certain nombre de mesures de réduction des déchets au sein de leur service et territoire (compostage, broyage des déchets verts, gestion différenciée des espaces verts, démarche plage sans plastique, corbeille de rue avec tri ...) à des échelles différentes. Elles sont toutes relais de la prévention des déchets auprès des habitants. Elles peuvent localement initier la démarche et la mettre à la portée des usagers, montrer l'exemple et diffuser les bonnes pratiques grâce à leur proximité avec les usagers.</p>						
<p><b>Enjeux :</b> • Répondre aux obligations réglementaires de la Loi de TECV sur l'exemplarité dans le domaine de la réduction des déchets dont : la réduction de la consommation de papier (-30% d'ici 2020), l'utilisation de papier recyclé (40% en 2020), la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, ...</p>						
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les communes et les agents et élus communaux</li> <li>- TRIVALIS</li> </ul>					
<b>Sous-actions /étapes clés</b>						
1.5.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier un duo référent (élu(e) et technicien) qui sera accompagné pour réaliser un diagnostic des pratiques de gestion et de prévention des déchets et diffuser cette dynamique sur la prévention des déchets.</li> <li>• Proposer des outils d'accompagnement et de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets ainsi que des supports de communication.</li> </ul>					
1.5.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer et engager les communes dans une charte d'éco-exemplarité pour les accompagner et améliorer les pratiques de gestion et de réduction des déchets.</li> </ul>					
Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
		X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'agents et élu(e)s municipaux sensibilisés</li> <li>- Nombre de chartes signées</li> <li>- Nombre d'actions de tri et de prévention des déchets mises en place</li> </ul>					
Objectifs chiffrés	- 100% des communes engagées en 2026					

## AXE 2 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS (DECHETS ALIMENTAIRES ET DECHETS VEGETAUX)

<b>Action n°1</b>	<b>Poursuivre le développement du compostage individuel comme solution de proximité de valorisation des biodéchets</b>
Gisement impacté	Les biodéchets
Publics cibles	Particuliers, collectivités, professionnels
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets + Maitre composteur

### Objectifs recherchés par l'action

- Renforcer la promotion et la distribution de composteurs déjà engagées depuis 2006 sur le territoire.
- Promouvoir le compostage comme l'un des principaux moyens et solutions de proximité, quand cela est possible, de tri à la source des biodéchets et de réduction des déchets.
- Proposer de la formation au compostage lors de l'achat de composteurs pour permettre sa bonne pratique, sa pérennité et augmenter la réutilisation du compost par les usagers.

### Contexte et enjeux

#### Contexte :

La pratique du compostage individuel est une des solutions proposées depuis 2006 par la collectivité pour répondre à l'obligation réglementaire de la loi AGEC sur la généralisation du tri à la source des biodéchets. Les biodéchets comprennent les déchets alimentaires de cuisine et les déchets végétaux de jardin. Ils représentent 33 % de la masse des OMR, soit 83kg/hab sur les 250 kg/hab d'OMR et 125 kg/hab de déchets verts collectés en déchèterie.

Depuis 2006 et jusqu'au 31/12/2022, la Communauté de Communes a distribué **2975 composteurs, soit un taux d'équipements de 32 % des foyers.**

En 2021 : 153 composteurs distribués

En 2022 : 181 composteurs distribués.

En 2023 : 236 composteurs distribués

#### Enjeux :

- Déployer le tri à la source des biodéchets.
- Réduire la fraction fermentescible dans les OMR à 20% en 2025 et à 15% en 2030
- Valoriser sur place les biodéchets et réduire les coûts de collecte et de traitement de ces déchets dans les OMR et en déchèterie.

Partenaires associés	- Fournisseurs de composteurs - TRIVALIS
----------------------	---------------------------------------------

### Sous-actions /étapes clés

2.1.1	• Poursuivre la vente de composteurs individuels avec un guide pratique sur le compostage et proposer des campagnes de distribution lors d'événementiels (Tous au compost, SERD...)
2.1.2	• Organiser des sessions de formation au compostage auprès des habitants sur un site vitrine
2.1.3	• Sensibilisation au compostage lors d'animations et événementiels

Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	X	X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation et de suivi	- Nombre de composteurs vendus - Evolution du % de foyers équipés d'une solution de compostage individuel - Evolution du % de biodéchets restant dans les OMR évaluée par une caractérisation - Evolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles - Nombre de formations effectuées et nombres de personnes formées au compostage
--------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Objectifs chiffrés

- +75% de vente de composteurs en 2024 par rapport à 2023
- +50% en 2025 par rapport à 2023
- +25% chaque année jusqu'en 2029
- 5 à 10 sessions de formations au compostage par an avec le maitre composteur
- 1 à 2 actions de sensibilisation /an lors d'évènements sur le compostage.

## AXE 2 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS (DECHETS ALIMENTAIRES ET DECHETS VEGETAUX)

<b>Action n°2</b>	<b>Développer le compostage collectif de quartier comme solution de proximité de valorisation des biodéchets</b>					
Gisement impacté	Les biodéchets					
Publics cibles	Particuliers habitants des quartiers, établissements, associations					
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets + Maitre composteur					
<b>Objectifs recherchés par l'action</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer le compostage collectif dans des quartiers ou près d'habitats collectifs ne pouvant pratiquer le compostage individuel.</li> <li>• Permettre aux usagers et établissements d'avoir une solution de tri à la source des biodéchets et de gestion de proximité de leurs biodéchets.</li> <li>• Proposer une formation et une sensibilisation à la pratique du compostage et un accompagnement à la mise en place de sites de compostage collectif.</li> </ul>						
<b>Contexte et enjeux</b>						
<p><b>Contexte :</b> La collectivité ne recense pas de sites de compostage collectif de quartiers sur le territoire. Les productions de déchets alimentaires (83kg/hab) et de jardins (125 kg/hab) sont conséquentes sur le territoire.</p> <p><b>Enjeux :</b> A partir de 2024, la Loi AGECE oblige les collectivités à proposer des solutions de tri à la source des biodéchets à ses usagers et de les accompagner dans la pratique du compostage collectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la fraction fermentescible dans les OMR à 20% en 2025 et à 15% en 2030.</li> <li>• Valoriser les biodéchets et réduire les coûts de collecte et de traitement de ces biodéchets dans les OMR et en déchèterie.</li> </ul>						
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournisseurs de composteurs collectifs</li> <li>- TRIVALIS</li> <li>- Les communes, élus et services techniques</li> <li>- Les bailleurs sociaux</li> <li>- Les associations et établissements</li> </ul>					
<b>Sous-actions /étapes clés</b>						
2.2.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier l'implantation de sites de compostage collectif dans des quartiers.</li> <li>• Mise en place de sites de compostage collectif et s'assurer d'un apport de broyat pérenne.</li> </ul>					
2.2.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une formation à des référents de sites (habitants)</li> <li>• Proposer un accompagnement à la mise en place de sites de compostage collectif et un suivi régulier des équipements pour assurer un bon fonctionnement</li> </ul>					
2.2.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer un réseau des référents autour du compostage collectif</li> </ul>					
Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	X	X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de pavillons de compostage implantés</li> <li>- Nombre de foyers pratiquant le compostage de quartier</li> <li>- Evolution du % de biodéchets restant dans les OMR</li> <li>- Quantité de biodéchets détournés des OMR</li> <li>- Evolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles</li> </ul>					
Objectifs chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de 16 sites de compostage partagé sur les 6 ans</li> <li>- 1 à 2 référents par site</li> </ul>					

## AXE 2 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS (DECHETS ALIMENTAIRES ET DECHETS VEGETAUX)

Action n°3	Accompagner les campings à la pratique du compostage					
Gisement impacté	Les biodéchets et déchets verts					
Publics cibles	Les gérants des campings et population touristique					
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets + Maitre composteur					
Objectifs recherchés par l'action						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer le compostage dans les établissements d'hôtellerie de plein air.</li> <li>• Permettre aux usagers de ces établissements d'avoir une solution de gestion de proximité de leurs biodéchets</li> <li>• Proposer un accompagnement à la mise en place de sites de compostage.</li> <li>• Réduire la production des déchets verts par l'utilisation en broyat</li> </ul>						
Contexte et enjeux						
<p><b>Contexte :</b>            Les biodéchets représentent 33 % de la masse des OMR, soit 83kg/hab sur les 250 kg/hab d'OMR et 125 kg/hab de déchets verts collectés en déchèterie.            Des composteurs recensés dans 15 campings et dans une résidence EHPAD            Les 70 campings du territoire produisent environ 10% du tonnage des OMR.</p> <p><b>Enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la fraction fermentescible dans les OMR à 20% en 2025 et à 15% en 2030.</li> <li>• Valoriser les biodéchets et réduire les coûts de collecte et de traitement des OMR.</li> <li>• Se conformer à l'obligation de tri à la source des biodéchets</li> </ul>						
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournisseurs de composteurs collectifs</li> <li>- TRIVALIS</li> <li>- gérants de campings et personnels</li> </ul>					
Sous-actions /étapes clés						
2.3.1	• Etudier l'implantation de sites de compostage avec les gérants d'établissements et s'assurer d'un apport de broyat pérenne.					
2.3.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une formation à des référents de sites (gérants ou personnels du camping)</li> <li>• Proposer un accompagnement à la mise en place de sites de compostage et un suivi régulier des équipements pour assurer un bon fonctionnement</li> </ul>					
2.3.3	• Animer un réseau des référents autour du compostage des campings					
Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	X	X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de pavillons de compostage implantés dans les campings</li> <li>-% d'établissements équipés d'une solution de compostage</li> <li>-Nombre de campings ayant participé aux formations de compostage</li> <li>-Evolution du tonnage de biodéchets détournés des OMR</li> <li>-Evolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles</li> </ul>					
Objectifs chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en place de 55 sites de compostage sur les 5 ans en fonction des possibilités et de la collaboration des campings</li> <li>- 1 à 2 référents par site</li> </ul>					

## AXE 2 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS (DECHETS ALIMENTAIRES ET DECHETS VEGETAUX)

<b>Action n°4</b>	<b>Promouvoir le jardinage au naturel et la valorisation des déchets végétaux à domicile</b>
Gisement impacté	Les déchets verts
Publics cibles	Les particuliers
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets + Maître composteur

### Objectifs recherchés par l'action

- Promouvoir les pratiques de jardinage au naturel et encourager le compostage, le broyage, le mulching, le paillage et la plantation d'arbres spécifiques.
- Acquérir et essayer les pratiques vertueuses de jardinage au naturel chez les particuliers et changer la perception des déchets verts qui sont une bioressource permettant de réduire l'utilisation d'engrais ou de désherbant.
- Promouvoir l'intérêt d'une gestion sur place des déchets verts pour réduire les transports en déchèterie ou en végétéri.
- Réduire le tonnage de végétaux déposés en déchèterie et végétéri.

### Contexte et enjeux

#### Contexte :

Les biodéchets comprennent les déchets alimentaires et les déchets de végétaux.

L'évolution des tonnages de végétaux déposés en déchèterie ne cesse de croître chaque année (+84 % entre 2010 et 2021).

L'ensemble des déchets verts représentent une production de 125 kg/hab/an, soit 39 % des déchets déposés en déchèterie et font donc partie des flux de déchets les plus importants gérés par la collectivité.

Le jardinage au naturel regroupe les pratiques de gestion domestique des biodéchets qui permettent un emploi des biodéchets au jardin (compostage, paillage, broyage...), mais également des pratiques de jardinage visant l'équilibre naturel du jardin, sans intrants.

#### Enjeux :

Le plan régional de gestion et de prévention des déchets recommande un développement renforcé de l'axe de sensibilisation sur la prévention des déchets verts auprès des ménages (types de plantes, taille, économie d'eau...) et le déploiement de la pratique du broyage.

- Valoriser ces biodéchets permettrait de réduire les coûts de collecte et de traitement de ces déchets verts.

Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestataires de broyage</li> <li>- Paysagistes</li> <li>- TRIVALIS</li> <li>- CAUE 85</li> </ul>
----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Sous-actions / Etapes clés

2.4.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire la promotion du jardinage au naturel (mulching, paillage, broyage...) lors des événements sur l'ensemble du territoire auprès du grand public tels que « les rendez-vous aux jardins », la semaine européenne de réduction des déchets, et/ ou en partenariat avec TRIVALIS avec des stands de démonstration et/ou proposer des conférences sur cette thématique.</li> </ul>
2.4.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer et diffuser un guide pratique sur le jardinage au naturel</li> </ul>
2.4.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au sein de la déchèterie et de la végétéri, proposer des journées de sensibilisation aux usagers pour la réutilisation des déchets verts au domicile en tant que bio ressources au jardin avec des supports de communication visuels sur le jardinage au naturel.</li> </ul>

Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
		X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de guides sur le « Jardinage au naturel » distribués</li> <li>- Nombre de participants sensibilisés lors des manifestations pour la promotion du jardinage au naturel ou lors des journées de sensibilisation en déchèterie ou végétari</li> <li>- Evolution du tonnage de végétaux déposés en déchèterie</li> <li>- Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant</li> </ul>					
Objectifs chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 à 2 actions de sensibilisation en déchèterie ou végétari /an</li> <li>- 1 à 2 actions de sensibilisation lors d'évènements /an</li> </ul>					

## AXE 2 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS (DECHETS ALIMENTAIRES ET DECHETS VEGETAUX)

<b>Action n°5</b>	<b>Proposer des opérations de broyage de branchages au sein de la végétri</b>					
Gisement impacté	Les déchets verts					
Publics cibles	Les particuliers					
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets + Maitre composteur					
<b>Objectifs recherchés par l'action</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire la promotion du broyage de branchages comme une solution alternative de valorisation des déchets végétaux au sein de la végétri.</li> <li>• Faire prendre conscience que les déchets végétaux peuvent être une ressource pour protéger, pailler et/ou amender les sols.</li> <li>• Distribuer du broyat de branchages aux usagers de la végétri</li> <li>• Diminuer les dépôts de déchets verts en déchèterie et végétri en encourageant cette pratique de broyage à domicile.</li> </ul>						
<b>Contexte et enjeux</b>						
<p><b>Contexte :</b> Les déchets verts représentent 39 % des dépôts en déchèteries soit 125 kg/hab/an et font donc partie des flux de déchets les plus importants gérés par la collectivité.</p> <p><b>Enjeux :</b> Le plan régional de gestion et de prévention des déchets recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un développement renforcé de l'axe de sensibilisation sur la prévention des déchets verts auprès des ménages (types de plantes, taille, économie d'eau...). La déchèterie est à ce titre un lieu de communication important.</li> <li>• Le déploiement de la pratique du broyage, au travers d'une stratégie préalablement définie en fonction du contexte (service de broyage sur placette ou sur déchèterie ou à domicile, prêt ou location de broyeurs via un prestataire ou une association, aide à l'acquisition de broyeurs...)</li> </ul>						
Partenaires associés	-Prestataires de broyage - ONF - Paysagistes - COVED					
<b>Sous-actions / Etapes clés</b>						
2.5.1	• Proposer des sessions de broyage de branchages au sein de la végétri pour faire la promotion de la pratique de broyage, et proposer la récupération de broyat par les usagers.					
2.5.2	• Actions de sensibilisation en végétri sur le broyage de branchages comme alternative et technique de valorisation possible des déchets végétaux					
Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	X	X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation et de suivi	- Evolution du tonnage de déchets verts déposés en déchèterie - Nombre de personnes ayant été sensibilisées lors de ces opérations de broyage et ayant récupéré du broyat. - Quantité de déchets verts détournés par le broyage si possible					
Objectifs chiffrés	- 1 à 2 opérations de broyage et de sensibilisation /an en végétri					

## AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

<b>Action n°1</b>	<b>Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires</b>
Gisement impacté	Les biodéchets
Publics cibles	Les établissements et les agents de la restauration scolaire Les élèves et enseignants
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets
<b>Objectifs recherchés par l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire.</li> <li>• Accompagner les établissements de restauration scolaire dans leur réduction de gaspillage alimentaire</li> <li>• Acquérir les bonnes pratiques de la lutte contre le gaspillage alimentaire</li> <li>• Essaimer les pratiques de la lutte contre ce gaspillage alimentaire auprès des jeunes générations</li> </ul>	
<b>Contexte et enjeux</b>	
<p><b>Contexte :</b> On compte 7 restaurants scolaires qui préparent les repas pour les 14 établissements scolaires du territoire. Ils bénéficient pour certains d'une collecte en porte à porte des biodéchets. Plusieurs restaurants scolaires sont déjà engagés dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. Un accompagnement du restaurant scolaire de Soullans a déjà été effectué en 2019 dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire avec la Communauté de Communes et en partenariat avec TRIVALIS Une opération Défi zéro gaspi a eu lieu dans tous les collèges de Vendée mise en œuvre par le Conseil Départemental.</p> <p><b>Enjeux :</b> • Répondre aux obligations alimentaires : <u>Loi 2018-938 Egalim</u> : La restauration collective, publique comme privée, doit engager une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'issue d'un diagnostic préalable (quantité et coût des denrées gaspillées, estimation des aliments d'agriculture biologique que les économies sur le gaspillage alimentaire permettent d'acheter). <u>Loi 2020-105 AGECE</u> : Réduction du gaspillage alimentaire de 50 % entre 2015 et 2025 pour la distribution et la restauration collective, et de 50 % entre 2015 et 2030 pour la production, la transformation, la restauration commerciale et la consommation. Ce gaspillage alimentaire se répartit pour 32 % à la production, 21 % à la transformation, 14 % à la distribution et 33 % à la consommation. Valeurs moyennes du gaspillage alimentaire au niveau national : 120 g/enfant/repas en écoles élémentaires. En restauration scolaire, l'ADEME estime le coût du gaspillage alimentaire à environ 2 €/kg (uniquement pour les matières premières) et 5,04 €/kg (pour le coût total de préparation des repas : matières, énergie, matériel, salaire...).</p>	
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction des établissements scolaires et responsables de restauration scolaire</li> <li>- Enseignants</li> <li>- Agents de restauration et de service</li> <li>- Les communes</li> <li>- TRIVALIS</li> </ul>
<b>Sous-actions / Etapes clés</b>	
3.1.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier dans un premier temps les actions déjà existantes menées pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires par une rencontre des responsables.</li> </ul>
3.1.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les restaurants scolaires dans la réalisation d'un diagnostic si besoin et dans la mise en place d'un plan d'actions ou dans la poursuite de l'amélioration des pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire.</li> <li>• Sensibilisation du personnel de service et de la restauration au gaspillage alimentaire.</li> </ul>

3.1.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des animations scolaires sur le gaspillage alimentaire pour l'ensemble des élèves des établissements scolaires du territoire</li> </ul>					
Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
		X	X	X		
Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'établissements accompagnés</li> <li>Evolution des résultats des pesées du gaspillage alimentaire entre le début et la fin de l'accompagnement</li> <li>Evolution du nombre de gramme gaspillé par couvert pour les restaurants</li> <li>Evolution des quantités de bacs de biodéchets mis à disposition</li> <li>Evolution du tonnage des biodéchets</li> <li>Nombre d'animations scolaires sur le gaspillage alimentaire et nombre d'élèves sensibilisés</li> </ul>					
Objectifs chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement des 7 restaurants scolaires en fonction de leurs possibilités et de leurs volontés.</li> <li>Réduire de 50% le gaspillage alimentaire</li> </ul>					

## AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

<b>Action n°2</b>	<b>Sensibiliser et accompagner les différents acteurs de distribution et de consommation dans la lutte contre le gaspillage alimentaire</b>
Gisement impacté	Les biodéchets
Publics cibles	Tous publics, Les commerces alimentaires et les marchés
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets
<b>Objectifs recherchés par l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le gaspillage alimentaire à l'échelle de la distribution de denrées alimentaires jusqu'à leur consommation.</li> <li>• Sensibiliser et accompagner les acteurs de distribution et de consommation alimentaire dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.</li> </ul>	
<b>Contexte et enjeux</b>	
<p><b>Contexte :</b> D'après la campagne de caractérisations des OMR effectuée en 2021 le gaspillage alimentaire représente sur le territoire 20% des déchets présents dans les poubelles d'OMR.</p> <p>Les grandes surfaces du territoire mettent en place des actions afin de se mettre en conformité par rapport à la législation sur les invendus alimentaires concernant les commerces de plus de 400m<sup>2</sup> : les DLUO et DLC à dates proches sont vendues en réduction. Différents commerces (GS et entreprise privée) transmettent leurs invendus à l'épicerie sociale de Saint Jean de Monts « coup de pouce » ce qui a permis de détourner 15 Tonnes de produits alimentaires en 2022.</p>	
<p><b>Enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux obligations alimentaires de Loi 2020-105 AGECE qui prévoit la réduction du gaspillage alimentaire de 50 % entre 2015 et 2025 pour la distribution et la restauration collective, et de 50 % entre 2015 et 2030 pour la production, la transformation, la restauration commerciale et la consommation.</li> </ul> <p>Ce gaspillage alimentaire se répartit pour 32 % à la production, 21 % à la transformation, 14 % à la distribution et 33 % à la consommation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la fraction fermentescible dans les poubelles des ordures ménagères à 20% en 2025 et à 15% en 2030.</li> </ul>	
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le service développement économique communautaire</li> <li>- Les associations de lutte contre le gaspillage alimentaire (Associations DLC...)</li> <li>- Producteurs locaux</li> <li>- Les commerces</li> <li>- Les marchés</li> <li>- Le service communication de la Communauté de Communes</li> </ul>
<b>Sous-actions / Etapes clés</b>	
3.2.1	• Identifier les acteurs potentiels pouvant proposer le don alimentaire
3.2.2	• Promouvoir le don alimentaire auprès des commerces alimentaires ou les marchés à destination d'associations locales ou épicerie sociale par des rencontres des acteurs de la distribution
3.2.3	• Actualiser et diffuser un guide des producteurs locaux
3.2.4	• Développer des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire lors d'évènements en créant des ateliers anti-gaspillage alimentaire, et des outils de communication permettant de concrétiser la démarche (Recette anti-gaspi, guide de réduction du gaspillage alimentaire...)

Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
			X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de commerces engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et le don alimentaire.</li> <li>- Tonnage de biodéchets détournés des invendus à destination de l'épicerie sociale</li> <li>- Nombre de partenariats avec les producteurs locaux</li> <li>- Nombre de consultations du guide des producteurs locaux par le grand public sur le site internet et nombre de guides distribués</li> <li>- Nombre d'ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire réalisés</li> <li>- Nombres de participants aux ateliers sensibilisés</li> </ul>					
Objectifs chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 tonnes de déchets détournés en don alimentaire</li> <li>- Autres objectifs non quantifiables</li> </ul>					



Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de consultations du site internet des pages dédiées à la prévention et au tri des déchets.</li><li>- Nombre de guides du tri, de réduction des déchets, guide de lutte contre le gaspillage alimentaire, guide du compostage et du jardinage au naturel distribués ou consultés.</li><li>- Nombre de bulletins intercommunaux distribués abordant le tri ou la réduction des déchets.</li><li>- Evolution des refus de tri des emballages.</li></ul>
Objectifs chiffrés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Non quantifiable</li><li>- Baisse du taux de refus de tri des emballages à 25%</li></ul>

## AXE 4 : SENSIBILISER, FORMER ET INCITER AUX CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS (TRI ET PREVENTION DES DECHETS)

<b>Action n°2</b>	<b>Accompagner les associations ou organisateurs d'évènements au tri et à la réduction des déchets lors de manifestations.</b>
Gisement impacté	Les emballages, verre, papier et OMR DMA
Publics cibles	Tous publics, les organisateurs des manifestations locales sportives, culturelles, festives, associations ...
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets

### Objectifs recherchés par l'action

- Sensibiliser et accompagner les organisateurs d'évènements et associations à la réduction des déchets et à l'amélioration du tri.
- Optimiser le tri.
- Réduire la quantité de déchets produite sur les évènements.
- Communiquer/sensibiliser le grand public sur le tri et la prévention des déchets par le biais d'évènements du territoire

### Contexte et enjeux

#### Contexte :

Le territoire très touristique et la présence de très nombreuses associations au sein de chaque commune génèrent de nombreux évènements fédérateurs, mais aussi générateurs d'une grande quantité de déchets. Pour aider les organisateurs d'évènements à limiter leur production de déchets et à développer le tri des déchets recyclables lors de leur manifestation, TRIVALIS propose la location, des gobelets réutilisables et une subvention pour la location de vaisselles réutilisables ainsi que des outils de communication pour le tri des déchets.

Un taux de refus de tri des emballages de 26.73% en 2021 et en 2022 à 32.9%

#### Enjeux :

Les gestes éco responsables doivent être poursuivis au-delà du domicile et notamment dans des activités de loisirs, lors d'évènements festifs, sportifs ou culturels.

- Réduire les déchets valorisables dans les OMR et les DMA.

Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les services culturel et patrimoine intercommunautaires</li> <li>- Les organisateurs de manifestations</li> <li>- Les communes</li> <li>- TRIVALIS</li> <li>- La recyclerie de Soullans</li> <li>- Associations et leurs adhérents</li> <li>- Le service communication de la Communauté de Communes</li> </ul>
----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Sous-actions / Etapes clés

4.2.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir et diffuser un guide d'éco manifestation pour les associations, acteurs locaux sur le tri et la réduction des déchets.</li> <li>• Être le relais des dispositifs mis en place par TRIVALIS sur le tri et la réduction des déchets auprès des organisateurs d'évènements.</li> </ul>
4.2.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager et accompagner les organisateurs d'évènements, les associations au tri et à la prévention des déchets avec une charte sur les bonnes pratiques.</li> </ul>

Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
			X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de guides éco manifestations distribués ou consultés.</li><li>- Nombre de location de gobelets réutilisables ou de subvention sollicitées auprès de TRIVALIS pour la vaisselle réutilisable.</li><li>- Nombre de charte signée par les organisateurs de manifestations</li><li>- Nombre d'associations accompagnées</li></ul>
Objectifs chiffrés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Non quantifiable</li><li>- Baisse du taux de refus de tri des emballages à 25%</li></ul>

## AXE 4 : SENSIBILISER, FORMER ET INCITER AUX CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS (TRI ET PREVENTION DES DECHETS)

<b>Action n°3</b>	<b>Actions de sensibilisation sur la prévention des déchets auprès du jeune public.</b>
Gisement impacté	Les emballages, le verre, les papiers, les OMR et biodéchets
Publics cibles	Les enfants des établissements scolaires ou des centres de loisirs du territoire
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets

### Objectifs recherchés par l'action

- Sensibiliser les enfants des établissements scolaires et extra scolaires sur le tri, la réduction des déchets, et la valorisation des déchets produits par recyclage matière et organique.
- Former les jeunes générations aux éco gestes et à la consommation responsable et permettre de relayer ces informations au sein des familles.

### Contexte et enjeux

#### Contexte :

Le territoire recense 14 établissements scolaires accueillant des élèves de la maternelle au collège, une Maison Familiale Rurale et un institut de formation pour des soins infirmiers ainsi que 4 centres de loisirs et 4 espaces jeunes.

Des actions de sensibilisation auprès des établissements scolaires sont proposées depuis 2006.

En 2023 : 321 élèves sensibilisés au tri et à la réduction des déchets et au compostage répartis sur 14 classes du territoire

#### Enjeux :

Loi 2020-105 AGECE (Art. 312-19 du Code de l'Éducation) :

L'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et à la transition écologique.

Elle comporte également une sensibilisation à la réduction des déchets, au réemploi et au recyclage des produits et matériaux, ainsi qu'au geste de tri.

Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les établissements scolaires</li> <li>- les centres de loisirs</li> <li>- La MFR</li> <li>- La médiathèque, les bibliothèques</li> </ul>
----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Sous-actions / Etapes clés

4.3.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les animations scolaires sur la prévention, le tri et la valorisation des déchets auprès de l'ensemble des établissements scolaires du territoire et auprès des centres de loisirs.</li> </ul>
-------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	X	X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'animations de sensibilisation réalisées auprès des établissements scolaires ou de centres de loisirs sur le thème de la prévention et du tri des déchets</li> <li>- Nombre d'élèves ou enfants sensibilisés</li> </ul>
--------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Objectifs chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non quantifiable</li> <li>- entre 20 et 30 interventions auprès du jeune public /an</li> </ul>
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'animations menées et de participants sensibilisés à la prévention et au tri des déchets sur des évènements organisés sur le territoire.</li><li>- Nombre de personnes sensibilisées dans le cadre des défis familles zéro déchet.</li><li>- Nombre d'ateliers zéro déchet effectués.</li><li>- Nombre de personnes sensibilisées lors d'ateliers pour la fabrication de produits zéro déchets</li></ul>
Objectifs chiffrés	<ul style="list-style-type: none"><li>- 2 défis famille sur la durée du PLPDMA répartis sur 2 années (2025/2026 et 2028/2029)</li><li>- 1 à 2 ateliers zéro déchet par commune par an</li><li>- 1 à 2 animations grand public par an</li></ul>

## AXE 4 : SENSIBILISER, FORMER ET INCITER AUX CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS (TRI ET PREVENTION DES DECHETS)

<b>Action n°5</b>	<b>Actions de sensibilisation sur le tri et la prévention des déchets auprès de la population touristique</b>
Gisement impacté	Les OMR, biodéchets, emballages, verre, papiers
Publics cibles	Le grand public et la population touristique
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets + Office de tourisme intercommunal
<b>Objectifs recherchés par l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer auprès de la population touristique pour développer la mise en place de gestes et d'actions visant à prévenir la production de déchets et améliorer le tri.</li> </ul>	
<b>Contexte et enjeux</b>	
<p><b>Contexte :</b> La Communauté de Communes a la particularité d'être un territoire très touristique. Ainsi, en 2021 la population est passée de 19 724 habitants (pop INSEE) à 33 277 habitants en pointe estivale. La saisonnalité a donc un impact important sur la production de déchets.</p> <p>TRIVALIS propose une stratégie tourisme durable à destination des hébergeurs et de leurs vacanciers avec un ensemble d'actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sur les territoires touristiques en étroite collaboration avec les collectivités, telles que.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un kit d'outils de communication pour les campings sur le tri et la réduction des déchets</li> <li>• Des animations à destination de la clientèle des campings ainsi que des formations pour les animateurs</li> </ul> <p>En 2022 : 14 animations ont été réalisées par TRIVALIS dans 8 campings.</p> <p>TRIVALIS met en œuvre également chaque année des actions à destination de la population touristique et du grand public pour sensibiliser au tri et à la prévention des déchets (spectacle des Valorizatti, Team Trivaoù...)</p>	
<p><b>Enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les quantités des OMR</li> <li>• Réduire la quantité de déchets valorisables dans les OMR</li> <li>• Réduire le taux de refus des emballages</li> </ul>	
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TRIVALIS</li> <li>- Fédération Vendéenne de l'Hôtellerie de Plein Air</li> <li>- les établissements et hébergeurs touristiques</li> <li>- les professionnels du tourisme</li> <li>- Service communication de la Communauté de Communes</li> <li>- SPL Océan Marais de Monts</li> <li>- Service développement économique intercommunal.</li> </ul>
<b>Sous-actions / Etapes clés</b>	
4.5.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être le relais et promouvoir les actions et les démarches de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets à destination de la population touristique, portées par TRIVALIS (Team Trivaoù, spectacle des Valorizatti et les animations proposées au sein des campings...)</li> </ul>
4.5.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des actions de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets par la Communauté de Communes auprès de la population touristique.</li> </ul>

Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	X	X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'animations de sensibilisation réalisées auprès de la population touristique sur le thème de la prévention et du tri des déchets menées par TRIVALIS et la Communauté de Communes</li> <li>- Nombre de personnes touchées par ces manifestations ou d'établissements accompagnés.</li> </ul>					
Objectifs chiffrés	- Non quantifiable					

## AXE 5 : PROMOUVOIR ET ENCOURAGER LE REEMPLOI, LA REUTILISATION ET LA REPARATION DES OBJETS

Action n°1	Développer une zone de réemploi au sein de la déchèterie					
Gisement impacté	Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, les Déchets d'Eléments d'Ameublement, le Tout-venant et le textile					
Publics cibles	Tous publics					
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets					
Objectifs recherchés par l'action						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détourner les objets encore réutilisables de la déchèterie et réduire les quantités collectées de certains flux (tout venant, DEEE, mobilier...) avec la mise en place d'un caisson de réemploi.</li> <li>• Faire la promotion du réemploi, de la réutilisation d'objets en vue d'une deuxième vie.</li> <li>• Consolider l'implantation de la recyclerie sur le territoire en développant de nouveaux partenariats locaux.</li> </ul>						
Contexte et enjeux						
<p><b>Contexte :</b> Gisement important de Déchets d'Eléments d'Ameublement, (DEA) avec 30 kg/hab. et des Déchets Electriques et Electroniques DEEE (9 kg/hab) avec une très forte augmentation depuis leur mise en place. Une recyclerie est présente sur le territoire depuis 2017 et permet de détourner chaque année plusieurs tonnes de déchets. Les objets principalement vendus en recyclerie sont du textile, et des biens de mobiliers, de la vaisselle.</p> <p><b>Enjeux :</b> • Répondre aux obligations règlementaires : Le réemploi se définit comme « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus ». Donner, réutiliser sont des gestes permettant de diminuer la quantité de déchets jetés et donc à traiter et cela permet également de préserver les ressources.</p> <p>Art. 2224-13 du Code général des Collectivités territoriales : Les déchèteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée à recevoir les produits réemployables, qui seront récupérés par les structures d'économie sociale, solidaire et circulaire. La loi AGECE fixe comme objectif d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 en matière de réemploi et de réutilisation.</p>						
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La recyclerie de Soullans</li> <li>- TRIVALIS</li> <li>- Agents de la déchèterie</li> <li>- Agent valoriste</li> </ul>					
Sous-actions / Etapes clés						
5.1.1	• Mettre en place un conteneur de réemploi sur la déchèterie avec la présence d'un agent valoriste et travailler en partenariat avec la recyclerie de Soullans pour l'exutoire.					
5.1.2	• Faire la promotion du réemploi, de la réutilisation et de la réparation par de la communication et de la sensibilisation au sein de la déchèterie. (Panneaux, animations...)					
Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	X	X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tonnage d'objets détournés dans le caisson de réemploi au sein de la déchèterie</li> <li>- Evolution des tonnages de Tout Venant</li> <li>- Evolution des tonnages des DEEE et de DEA, textile.</li> </ul>					
Objectifs chiffrés	- Atteindre les 5% de DMA en réemploi en 2030					

## AXE 5 : PROMOUVOIR ET ENCOURAGER LE REEMPLOI, LA REUTILISATION ET LA REPARATION DES OBJETS

Action n°2	Sensibiliser et encourager les administrés au réemploi et à la réparation
Gisement impacté	Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, les Déchets d'Eléments d'Ameublement, le tout-venant et le textile
Publics cibles	Tous publics
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets
Objectifs recherchés par l'action	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les usagers à prolonger la durée de vie de leurs objets par le réemploi, la réutilisation, la réparation et à une consommation plus durable tel que l'achat de produits reconditionnés et/ou d'occasion.</li> <li>• Promouvoir et développer le réemploi, la réparation des objets pour allonger leur durée de vie.</li> <li>• Rendre visible et valoriser les acteurs économiques du réemploi et de la réparation.</li> </ul>	
Contexte et enjeux	
<p><b>Contexte :</b>            Une partie des objets déposés dans la benne tout-venant pourraient retrouver une seconde vie (36 kg/hab./an de tout venant)            Gisement important de Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) avec 30 kg/hab. et des Déchets Electriques et Electroniques (DEEE) avec 9 kg/hab) qui connaissent une très forte augmentation depuis leur mise en place et qui sont parfois encore utilisables.            Une recyclerie est présente sur le territoire depuis 2017 et permet de détourner chaque année plusieurs tonnes de déchets.            En 2021 et 2023, l'Ecocyclerie de Soullans a organisé la journée dédiée la réparation en partenariat avec TRIVALIS, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et la Communauté de Communes Océan Marais de Monts afin de rencontrer des artisans et créateurs qui donnent une seconde vie à certains objets.</p> <p>Des acteurs de la réparation présents sur le territoire ou à proximité mais qui ne sont pas forcément identifiés.</p> <p><b>Enjeux :</b>            Donner, réutiliser sont des gestes permettant de diminuer la quantité de déchets jetés et donc à traiter et permet également d'utiliser moins de matière première.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux obligations réglementaires :</li> </ul> <p>La loi AGECE fixe comme objectif d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 en matière de réemploi et de réutilisation</p>	
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La recyclerie de Soullans</li> <li>- TRIVALIS</li> <li>- Agents de déchèteries</li> <li>- Agent valoriste</li> <li>- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat</li> <li>- Le service développement Economique intercommunautaire</li> </ul>
Sous-actions / Etapes clés	
5.2.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le grand public au réemploi et à la réparation par de l'animation/communication continue et lors de temps forts de sensibilisation.</li> <li>• Communiquer sur les solutions de réparation et d'achat de seconde main, le label réparation, le bonus réparation...</li> </ul>
5.2.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et recenser les acteurs dans le domaine du réemploi et de la réparation.</li> <li>• Créer et diffuser un annuaire pour mettre en avant les acteurs du réemploi et de la réparation (diffuser le dispositif des Répar'acteurs de la CMA)</li> </ul>
5.2.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les journées de la réparation organisées sur le territoire et relayer la campagne de communication qui l'accompagne.</li> </ul>

Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	X	X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dons faits directement à la recyclerie provenant de notre territoire</li> <li>- Evolution des tonnages de Tout Venant</li> <li>- Evolution des tonnages des DEEE et de DEA, textile.</li> <li>- Nombre d'acteurs de la réparation et du réemploi référencés dans le guide</li> <li>- Nombre de guides de la réparation et du réemploi consultés ou distribués</li> </ul>					
Objectifs chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atteindre les 5% de DMA en réemploi en 2030</li> </ul>					

## AXE 6 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS LA VALORISATION ET LA REDUCTION DES DECHETS

<b>Action n°1</b>	<b>Evaluer les pratiques des entreprises dans le domaine du tri, de la valorisation et de la réduction des déchets</b>					
Gisement impacté	Les Déchets d'Activités Economiques (DAE)					
Publics cibles	Les entreprises des Zones d'Activités Economique du territoire					
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets + Service Développement Economique					
<b>Objectifs recherchés par l'action</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire un diagnostic et un état des lieux auprès des entreprises, en particulier celles des Zones d'Activités Economiques de la Communauté de Communes, pour connaître leur production de déchets, la gestion et la valorisation de leurs déchets, les pratiques existantes sur le réemploi ou la réduction des déchets, leurs besoins et leurs attentes.</li> </ul>						
<b>Contexte et enjeux</b>						
<p><b>Contexte :</b> La Communauté de Communes Océan Marais de Monts assure la collecte des déchets ménagers et assimilés des activités économiques tels que les entreprises, artisans et commerçants, à conditions qu'ils soient assimilables aux ordures ménagères.</p> <p>L'ADEME estime que 19 % des DAE sont pris en charge par le service public via la collecte des ordures ménagères résiduelles et au minimum 17 % sont collectés en déchèteries.</p> <p>Le territoire comprend 7 Zones d'Activités Economiques</p>						
<p><b>Enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier et mieux connaître la production et gestion des DAE sur le territoire.</li> </ul>						
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les entreprises, commerçants et artisans des ZAE et associations</li> <li>Le service Développement Economique intercommunal</li> <li>Les élu(e)s</li> <li>La Chambre des Métiers et de l'Artisanat</li> <li>La Chambre de Commerces et de l'Industrie</li> </ul>					
<b>Sous-actions / Etapes clés</b>						
6.1.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>En partenariat avec le service Développement Economique de la Communauté de Communes, établir une enquête « diagnostic déchets » auprès des entreprises du territoire, en particulier sur les Zones d'Activités Economiques intercommunautaires, afin de connaître leur production de déchets (la nature et la quantité), la gestion et la valorisation de leur déchet.</li> <li>Faire ressortir et valoriser les pratiques déjà mises en place de réduction des déchets, identifier les questions et les besoins des entreprises du territoire sur la prévention des déchets.</li> </ul>					
Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
			X			
Indicateurs d'évaluation et de suivi	- Nombre de retours d'enquête « Diagnostic déchets »					
Objectifs chiffrés	- Non quantifiable					

## AXE 6 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS LA VALORISATION ET LA REDUCTION DES DECHETS

Action n°2	Sensibiliser et mobiliser les entreprises au tri et à la prévention des déchets
Gisement impacté	Les Déchets d'Activités Economiques
Publics cibles	Les entreprises des Zones d'Activités Economiques du territoire
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets + Service Développement Economique
Objectifs recherchés par l'action	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les entreprises dans une démarche de sensibilisation au tri et à la prévention de leurs déchets.</li> <li>• Diffuser des outils de communication aux entreprises pour améliorer leurs pratiques en matière de tri et de prévention des déchets.</li> <li>• Assurer une mise en réseau d'acteurs économiques du territoire permettant de favoriser les échanges entre eux afin de faire émerger des synergies et des actions communes sur la gestion des déchets.</li> <li>• Mobiliser les entreprises afin de créer une dynamique dans le domaine de l'économie circulaire.</li> <li>• Permettre aux différents acteurs de faire évoluer les pratiques au sein de chaque branche d'activités.</li> </ul>	
Contexte et enjeux	
<p><b>Contexte :</b> La Communauté de Communes Océan Marais de Monts assure la collecte des déchets ménagers et assimilés des activités économiques tels que les entreprises, artisans et commerçants, à conditions qu'ils soient assimilables aux ordures ménagères.</p> <p>L'ADEME estime que 19 % des DAE sont pris en charge par le service public via la collecte des ordures ménagères résiduelles et au minimum 17 % sont collectés en déchèteries.</p> <p>Le service Développement Economique de la Communauté de Communes est en lien avec les entreprises des ZAE et anime des comités de sites afin de réunir les entreprises, de transmettre des informations et recueillir leurs sollicitations.</p> <p><b>Enjeux :</b> <u>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)</u> du 17 octobre 2019 : 80 % de valorisation des déchets d'activités économiques (DAE) en 2031.</p>	
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les entreprises, commerçants et artisans des ZAE et associations</li> <li>- Le service Développement Economique intercommunal</li> <li>- Les élu(e)s</li> <li>- Chambre des Métiers et de l'Artisanat</li> <li>- Chambre de Commerces et de l'Industrie</li> </ul>
Sous-actions / Etapes clés	
6.2.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon les résultats de l'enquête, créer et mettre en place des documents d'information et de sensibilisation à destination des entreprises pour :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer le tri des déchets</li> <li>✓ Proposer des solutions en termes de prévention, de réduction, de collecte et de valorisation de leurs déchets, en s'appuyant sur les exemples concrets d'entreprises ayant progressé sur ces sujets ou ayant ces retours d'expériences: Collecte par un prestataire privé (démarche individuelle ou groupée avec des entreprises voisines), récupération et valorisation des emballages (avec ou sans consigne) et de leurs contenus par les fournisseurs, utilisation de certains déchets comme ressources par une entreprise voisine, dans une démarche d'économie circulaire.</li> </ul> </li> </ul>
6.2.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des réunions dans le cadre des comités de sites pour réunir les chefs d'entreprises d'une ZAE, les élu(e)s et les services communautaires concernés autour d'une thématique de prévention des déchets : « production, gestion et réduction des déchets », « réemploi, recyclage et valorisation des déchets », « mutualisation et/ou échange de matériel et de services ».</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des rencontres et temps d'échanges lors des comités de sites pour présenter et mettre en valeur les retours d'expérience et inciter les entreprises à s'engager dans cette démarche d'économie circulaire.</li> </ul>					
Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
				X	X	X
Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de documents d'informations en lien avec le tri et la valorisation des déchets distribués aux acteurs économiques.</li> <li>Nombre de comités de sites en lien avec la prévention des déchets.</li> <li>Nombre d'acteurs mobilisés.</li> </ul>					
Objectifs chiffrés	- Non quantifiable					

## AXE 6 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS LA VALORISATION ET LA REDUCTION DES DECHETS

<b>Action n°3</b>	<b>Accompagner les acteurs du tourisme à la prévention des déchets</b>
Gisement impacté	Les DMA
Publics cibles	Les offices de tourisme, les campings, les hébergeurs, les établissements accueillants des touristes.
Porteur du projet	Chargée de prévention des déchets + office de tourisme intercommunal
<b>Objectifs recherchés par l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les acteurs du tourisme, les campings, les hébergeurs dans la communication auprès de la population touristique pour développer la mise en place de gestes et d'actions visant à prévenir la production de déchets et améliorer leur tri.</li> <li>• Créer dans le cadre de la démarche EDD un réseau afin de faire bénéficier des retours d'expériences de chacun et développer une dynamique en matière de prévention des déchets.</li> </ul>	
<b>Contexte et enjeux</b>	
<p><b>Contexte :</b> Le territoire de la Communauté de Communes a la particularité d'être un territoire très touristique. Ainsi, en 2021, la population est passée de 19 724 habitants (pop INSEE) à 33 277 habitants en pointe estivale.</p> <p>On recense sur le territoire environ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>70 campings</b></li> <li>• <b>14 hôtels</b></li> <li>• <b>175 établissements de restauration</b> tout confondu (snack camping, crêperie, glaciers...)</li> <li>• <b>50aine de sites de visites</b> et prestataires de loisirs</li> <li>• <b>2 000 meublés touristiques</b> dont 50 chambres d'hôtes</li> </ul> <p>Par ailleurs, 25 professionnels ont intégré la démarche « Engagés pour une Destination Durable » (EDD) et sont ainsi accompagnés par l'office de tourisme intercommunal depuis 2006. L'objectif est d'échanger et de proposer des actions environnementales à mettre en place dans leurs établissements tout en sensibilisant leurs clientèles à la préservation de l'environnement et notamment sur les thématiques des déchets et du réemploi.</p> <p><b>Enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) et améliorer la valorisation des déchets et le réemploi.</li> </ul>	
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les acteurs du tourisme,</li> <li>- Les établissements et hébergeurs touristiques</li> <li>- Le service Développement Economique intercommunal</li> <li>- L'office de tourisme intercommunautaire</li> <li>- Le service Communication de la Communauté de Communes</li> <li>- TRIVALIS</li> <li>- Fédération Vendéenne de l'Hôtellerie de Plein Air</li> </ul>
<b>Sous-actions / Etapes clés</b>	
6.3.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les établissements ou professionnels accueillant la population touristique (campings, hébergeurs, meublés touristiques, office de tourisme) dans la diffusion, la communication et la sensibilisation aux consignes de tri et aux actions de réduction des déchets pour les aider à relayer les bonnes pratiques à leur clientèle.</li> </ul>
6.3.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en collaboration avec l'Office de Tourisme Intercommunal porteur de la démarche « Engagés pour une Destination Durable » pour développer des temps de rencontres entre les professionnels engagés et d'autres acteurs pour échanger sur des retours d'expériences menées pour réduire les déchets tel que le compostage collectif, boîtes à dons...et créer une dynamique et une synergie en matière de réduction des déchets.</li> </ul>

	• Accompagner les professionnels inscrits dans la démarche EDD dans le développement d'actions de réduction des déchets.					
Année de réalisation	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	X	X	X	X	X	X
Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de supports de communication fournis aux établissements.</li> <li>- Nombre de rencontres organisées entre professionnels du tourisme et de participants.</li> <li>- Nombre de professionnels engagés dans les actions de réduction des déchets.</li> <li>- Evolution des ratios des emballages.</li> <li>- Evolution du taux de refus des emballages.</li> <li>- Evolution de la production des OMR.</li> </ul>					
Objectifs chiffrés	- Non quantifiable					